MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°08 XV 2015

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 30 NOVEMBRE 2015

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Catherine BESSIS, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Shervin JANANI, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Youma-Aïcha MAIRE, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : Françoise DOROCQ donne pouvoir à Catherine BESSIS, Anne HIDALGO donne pouvoir à Claude DARGENT, Fabrice ORLANDI donne pouvoir Claire de CLERMONT-TONNERRE, Laurence PATRICE donne pouvoir à Florian SITBON, Isabelle ROY donne pouvoir à José BAGHDAD

Est absent : Néant
La séance est ouverte.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Nous allons commencer par la désignation des secrétaires de séance : Shervin JANANI et José BAGHDAD.

Nous n'aurons pas à adopter de procès-verbal aujourd'hui puisque nous n'avons pas eu le temps de retranscrire dans les temps le procès-verbal pour qu'il vous soit envoyé avec le reste de l'ordre du jour, étant donné le peu de temps écoulé entre nos deux séances.

J'ai un certain nombre de pouvoirs : de Monsieur ORLANDI pour Madame De CLERMONT-TONNERRE ; de Madame ROY pour Monsieur BAGHDAD ; de Madame HIDALGO pour Monsieur DARGENT ; de Madame DOROCQ pour Madame BESSIS ; et de Madame PATRICE pour Monsieur SITBON.

Mes chers collègues, en raison des événements qui ont endeuillé notre ville et le pays tout entier, nous avons exprimé notre compassion à l'égard des victimes et de leurs familles, réaffirmé notre soutien, notre hommage aux forces de l'ordre lors du Conseil d'arrondissement en présence du CICA le 18 novembre dernier et chaque groupe a pu s'exprimer à cette occasion. Je voudrais juste ajouter, pour votre information, que la semaine dernière, la Mairie de Paris nous ayant transmis les noms des victimes des attentats domiciliées dans le XVe, je souhaite vous en faire lecture, comme cela a d'ailleurs été fait lors de l'hommage national, présidé par le Président de la République, qui leur a été rendu aux Invalides. Je veux dire quelques mots sur chacun puisque nous ne les connaissions pas forcément.

Monsieur Guillaume BARREAU-DECHERF, quarante-trois ans, qui était journaliste aux Inrockuptibles. Diplômé de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, il avait débuté à Libération et travaillé pour le magazine Rolling Stones. Passionné de rock, il avait récemment écrit au sujet du nouvel album du groupe Eagles Of Death Metal qui se produisait au Bataclan le soir du massacre. Père de deux filles, il était né à Bar-le-Duc et avait grandi dans l'Essonne.

Hélène MUYAL-LEIRIS, trente-cinq ans, tuée au Bataclan. Mère d'un petit garçon de dix-sept mois, elle était maquilleuse-coiffeuse à Paris et travaillait

dans la mode, sur des tournages. « *Vous n'aurez pas ma haine* » a écrit lundi sur Facebook son mari, Antoine LEIRIS, qui avait multiplié les avis de recherche pendant le week-end.

Cécile MISSE, trente-deux ans, tuée au Bataclan au côté de son compagnon, Luis FELIPE-ZSCHOCHE, musicien chilien. La jeune femme, installée à Paris depuis 2006, était chargée de production au théâtre Jean Vilar de Suresnes, dans l'ouest parisien. Elle avait grandi à Gap, dans les Hautes-Alpes.

Isabelle MERLIN, quarante-quatre ans, travaillait en tant qu'ingénieur chez Continental, à Rambouillet. Elle prenait par ailleurs des cours de musique et de chant à l'académie du XIIIe à Paris. Elle est décédée au Bataclan.

Baptiste CHEVREAU, vingt-quatre ans, tué au Bataclan. Jeune guitariste, passionné de musique, il était le petit-fils de la chanteuse Anne SYLVESTRE. Après une enfance passée à Tonnerre, dans l'Yonne, il s'est installé à Paris il y a cinq ans.

Hugo SARRADE, vingt-trois ans, étudiant en intelligence artificielle à Montpellier. Il débutait son premier week-end à Paris par ce concert au Bataclan où il devait rejoindre son père installé dans le XVe.

Nous devons aussi avoir une pensée particulière pour nos concitoyens du XVe et nos agents de la Ville qui ont perdu un de leurs proches dans les attentats. S'agissant notamment de Thibaut ROUSSE-LACORDAIRE, tué au Bataclan, bénévole au Relais Frémicourt. Fabien DEPLACE, animateur à l'école maternelle Emeriau, qui a perdu sa mère et sa sœur au Bataclan. Nabrakissa FOFANA, agent de ménage dans notre mairie, qui a perdu sa nièce.

Pour leur rendre hommage, ainsi qu'à toutes les victimes de ces attentats, au nom de notre Conseil, je vous propose de respecter une minute de silence.

L'assemblée observe une minute de silence.

2. Adoption de la procédure d'urgence

Monsieur le Maire : Au début de ce Conseil, je vous propose d'adopter une procédure d'urgence car une délibération nouvelle nous est parvenue ce soir. Elle n'a donc pu être déposée dans l'envoi de l'ordre du jour mais nous vous l'avons fait parvenir dès que nous l'avons reçue, en fin d'après-midi. C'est la délibération 2015 DASES 501-G : Convention avec douze associations autorisées pour la

gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018. C'est une simple communication puisqu'il s'agit d'un projet de délibération concernant le Conseil Départemental, mais il nous a semblé que vous pourriez en être informés. Pour qu'il puisse être examiné par notre Conseil, je dois soumettre au vote la procédure d'urgence, je vais donc la mettre aux voix.

La procédure d'urgence est adoptée.

Nous aurons donc à l'examiner en fin de Conseil.

3. Communication sur l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes (espace public ; équipements de proximité) des Investissements d'Intérêt Local du 15e arrondissement

Monsieur le Maire : Monsieur COURTOIS

Monsieur COURTOIS : Il nous est demandé cette année, comme ce fut le cas l'année dernière, de vous présenter les Investissements d'Intérêt Local programmés en 2016 par le Maire du XVe et qui vont être adoptés mi-décembre par le Conseil de Paris. Je rappelle qu'il y a deux catégories de crédits pour les investissements (et même trois si on inclut celle de l'état spécial, mais je parle de celles qui sont gérées au niveau central). Nous avons ce qu'on appelle les Investissements localisés, qui sont des crédits votés au niveau du Conseil de Paris et décidés par la Mairie de Paris. Nous avons les Investissements d'Intérêt Local qui ont été créés en 2011 par décision du Maire de Paris afin de laisser plus de latitude aux maires d'arrondissement, conformément aux engagements pris dans la Charte des Arrondissements. Pour mémoire, deux enveloppes ont été créées au sein de ce qu'on appelle les IIL : une enveloppe espace public et une enveloppe équipements de proximité. Je précise que ces deux enveloppes ne sont pas fongibles entre elles, mais les maires d'arrondissement ont toute latitude, dans la limite du plafond de chacune, pour consacrer le montant qu'ils souhaitent à telle ou telle opération.

Commençons donc par l'enveloppe espace public. Je précise que vous avez sur vos tables, normalement, un tableau qui récapitule le total de ces crédits et le détail pour chacun d'eux. L'enveloppe espace public regroupe les crédits d'entretien de la voirie secondaire et des espaces verts de proximité qui sont inscrits à l'inventaire. Vous avez deux rubriques : la rubrique DEVE, c'est-à-dire le périmètre de l'enveloppe qui englobe l'ensemble des crédits d'entretien consacrés aux jardins de proximité ; et la ligne DVD qui concerne la voirie

secondaire, soit 60 % de la superficie mais 78 % du budget, et qui englobe l'ensemble des crédits consacrés au patrimoine de voirie, c'est-à-dire les tapis, chaussées et trottoirs, ainsi que les aménagements de sécurité et les aménagements urbains. Trois critères de répartition des enveloppes ont été retenus et ils n'appellent pas de commentaire particulier, je ne reviendrai donc pas dessus.

La deuxième enveloppe concerne les équipements de sécurité et comprend les autorisations de programme de type 2, c'est-à-dire les opérations récurrentes dont le montant est inférieur à un million d'euros et qui concernent uniquement les équipements de proximité inscrits à l'inventaire. Vous avez le détail par ligne : DDCT, DASCO, DFPE, DAC, DJS, etc. Comme pour l'enveloppe espace public, trois critères de répartition ont été retenus par les services centraux ; ils n'appellent pas non plus de remarque particulière, je ne les détaillerai pas puisqu'ils ont déjà été présentés l'année dernière.

Je voudrais juste préciser que les enveloppes qui ont été octroyées pour 2016 par la mairie centrale sont en diminution de 30 % par rapport à 2015. Ce n'est pas une véritable diminution, puisque c'est lié à la mise en œuvre du budget participatif et en réalité, nous avons plus de crédits qu'auparavant. Je voulais juste rappeler ce point.

Pour l'enveloppe espace public, nous sommes passés de 1,114 million d'euros à 1,480 million d'euros. Pour l'enveloppe équipements de proximité, nous sommes passés de 3,623 millions d'euros à 2,567 millions d'euros. Comme je vous l'ai dit, c'est en fait un effet d'optique puisqu'en réalité, avec les budgets participatifs, nous avons plus de crédits.

Je ne vais pas vous faire une lecture des opérations, puisque vous les avez toutes. Vous verrez que nous avons deux opérations importantes retenues pour un montant de 390 000 euros. Pour l'enveloppe espace public, nous avons vingt-huit opérations, qui sont tout à fait classiques.

Je vais dire un mot de la mise en place des budgets participatifs qui intéressent chacun d'entre nous. Le montant pour chaque arrondissement a été calculé en application de la charte du budget participatif adopté l'année dernière, qui dispose que peut-y être consacré un maximum de 30 % de chacune des deux enveloppes IIL soit, sur la base de nos enveloppes 2015, un montant de 1 721 000 euros, sachant que la mairie centrale abonde d'un euro pour chaque euro engagé. Ce sont donc en fait 3 443 000 euros qui ont été soumis au vote en 2015 et pourront être engagés en 2016 au titre de notre budget participatif. C'est donc un effort substantiel.

Avant de conclure sur les investissements au sens large, je voudrais dire qu'au titre des investissements localisés (et non plus des IIL dont je parlais), la Mairie de Paris a arbitré au titre des autorisations de programme de catégorie 1 pour trois opérations importantes : la rénovation de la piscine Blomet ; la seconde tranche de la rénovation du centre Suzanne Lenglen ; et les réaménagements de la rue Frémicourt. En ce qui concerne les autorisations de programme de catégorie 2, quatre opérations ont été retenues par la Maire : le ravalement de l'école Mademoiselle ; la rénovation de l'aire sportive de l'Ile aux Cygnes ; la réfection du platelage du sundeck du Jardin Atlantique ; et la mise en sécurité de la toiture du CIDJ.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire, en étant le plus complet possible.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Non. Il s'agit d'une communication, il n'y a donc pas de vote.

4. *XV/2015/183 - 2015 DPA 96 - Groupe scolaire Dupleix-Cardinal Amette Paris 15e - Création de quatre classes, d'un centre cuiseur par démolition-reconstruction et restructuration partielle*

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN

Madame ROLGEN : La restructuration du groupe scolaire Dupleix-Cardinal Amette est une grande satisfaction pour la Mairie du XVe. En effet, c'est un projet de cette mandature dont la réalisation est très attendue. Cette restructuration va permettre une harmonisation architecturale des locaux, pour l'instant insatisfaisante, et elle va améliorer les conditions d'accueil des élèves. Les locaux des écoles maternelle et élémentaire imbriqués actuellement seront redéfinis, les espaces de cour de récréation mieux répartis. Ce projet, ce n'est pas seulement un motif de fierté, c'est une nécessité. En effet, les réfectoires sont trop petits et celui de l'école élémentaire Dupleix est situé dans un sous-sol aveugle, donc posant problème concernant les normes de sécurité. De même, les cuisines trop petites et vétustes pourraient être sous la menace d'une fermeture par les services vétérinaires si rien n'était amélioré. Rappelons enfin que la plupart des locaux ne correspondent pas aux normes d'accessibilité. La création d'un bâtiment neuf permettra d'apporter une solution à ces divers problèmes et offrira la possibilité d'ouvrir quatre classes supplémentaires pour absorber une éventuelle augmentation des effectifs.

Puisque notre Conseil intervient le jour de l'ouverture de la COP21, il n'est pas inutile de rappeler que le bâtiment sera conforme aux objectifs définis par le Plan Climat, les terrasses seront isolées et végétalisées. Après bien des tractations, nous avons réussi à faire intégrer à cette restructuration le changement des menuiseries extérieures. Les travaux vont se dérouler sur site occupé, peut-être dès les vacances de printemps pour les menuiseries ; à l'été 2016 pour le début de la restructuration. Bien évidemment, la Mairie du XVe va exiger la mise en place rapide d'un COPIL qui se tiendra régulièrement, comme pour les chantiers Saint-Michel, Convention et François Coppée, afin d'éviter les incidents graves que nous avons pu connaître. Nous pouvons donc nous réjouir de ce projet.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : Je rejoins les propos de Madame ROLGEN sur la satisfaction de ce projet, qui était une nécessité pour le groupe scolaire Cardinal Amette et Dupleix, pour tous les enjeux qui ont été cités et pour le besoin de tous les enfants qui les fréquentent de quitter ces locaux. Je tenais aussi à préciser que nous aurons à cœur d'avoir la conduite la plus exemplaire possible du chantier, nous l'espérons, avec (vous l'avez citée, Madame ROLGEN) la mise en place d'un COPIL. Je pense effectivement que c'est une nécessité de pouvoir piloter au quotidien la qualité du respect des normes imposées au constructeur pendant le déroulement des travaux, d'autant plus qu'ils se feront pendant la scolarité, avec des élèves présents. Nous aurons donc un œil attentif là-dessus, pour faire en sorte d'apprendre encore des leçons du passé, comme ça a été exprimé, et pour faire en sorte aussi que nous puissions avoir un œil indépendant sur ce qui est réalisé par le constructeur, la maîtrise d'œuvre afin que celle-ci ne soit pas juge et partie dans les discussions que nous pourrons avoir. Je pense que nous aurons tous un œil attentif sur le déroulé des travaux. Nous sommes en tous cas très heureux du lancement de ces derniers.

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR

Madame LEVAVASSEUR : En tant qu'Adjointe de quartier Dupleix-Motte-Piquet, j'entends beaucoup d'interrogations des riverains sur ce projet. Bien entendu, il n'y a aucune remise en question de la restructuration qui était absolument indispensable, mais il est important d'être vigilant pour que ce projet profite aux enfants et ne soit pas néfaste pour les riverains. Je relaie notamment les inquiétudes du collectif Sauvons Amette, qui s'est créé autour de ce projet. Ils ont souligné plusieurs points qui doivent, je pense, retenir notre attention, notamment des inquiétudes sur le chantier, mais j'entends bien que Monsieur BAGHDAD et Madame ROLGEN ont parlé de la création d'un comité de

pilotage pour y veiller. Il sera important de veiller à ce que les nuisances, notamment sonores, pour les riverains soient réduites au maximum et à ce que la sécurité des enfants soit assurée. Le collectif parle également d'une architecture qui contraste trop avec le bâti existant puisque le bâtiment sera conçu notamment en aluminium, avec de grandes baies vitrées, alors que le bâti autour est plutôt en pierres, avec beaucoup d'immeubles anciens. Il est vrai que ce n'est pas le projet qu'avait retenu la Mairie du XVe à la base, nous avons exprimé plusieurs propositions et remarques pour avancer de façon positive. Le collectif parle également de l'abattage d'arbres, puisque douze arbres visibles depuis la rue vont être abattus dans le cadre de cette restructuration. Enfin, il s'inquiète des nuisances de la future cuisine, en termes d'odeurs, de nuisances sonores, de problèmes de circulation rue du Général de Larminat puisque c'est là que se feront les livraisons et départs des camions. Enfin, il évoque des inquiétudes sur la hauteur des murs et sur les vis-à-vis pour les immeubles environnants. Pour toutes ces raisons, nous organisons une réunion au mois de décembre avec l'architecte du projet, des représentants de la DASCO, de la SLA, les directrices d'écoles, la fédération de parents d'élèves, un représentant du conseil de quartier et un représentant du collectif Sauvons Amette, pour se rendre compte du projet sur place, pour informer et pour pouvoir prendre en compte d'éventuelles remarques et propositions.

Monsieur le Maire : Je vous remercie de veiller à apaiser les inquiétudes et craintes des riverains, notamment à l'occasion d'une marche exploratoire. Nous avons déjà eu deux réunions de concertation avec la communauté scolaire puis avec les riverains sur cette opération que nous réclamions depuis longtemps. Nous sommes bien sûr satisfaits qu'elle puisse être mise œuvre avec un certain nombre de critiques concernant le bâtiment. L'architecte a d'ailleurs modifié partiellement son projet pour en tenir compte. Peut-être peut-il encore faire un effort sur certains points. Il faut aussi penser aux conditions de scolarité, aux centaines d'élèves qui sont (comme le disait Madame ROLGEN et Monsieur BAGHDAD) dans cette école et qui auront des conditions de travail tout à fait nouvelles et adaptées à une scolarité agréable. Il faut essayer de concilier tout cela. Je suis convaincu que nous y arriverons. Monsieur MENGUY

Monsieur MENGUY : Mes collègues ont présenté tous les enjeux de ce projet pour le quartier et pour la communauté éducative. Ce projet aboutira et sera en service quasiment en même temps que la réforme des Caisses des écoles que la Ville a annoncée par voie de presse vendredi dernier. Vous en conviendrez, la création d'une nouvelle unité de production centrale à Cardinal Amette est un projet énorme, coûteux et qui nous engage, en tant que Caisse des écoles du XVe, vis-à-vis du personnel, du service de cantine en général. Savoir que nous avançons

et que nous développons ce projet en parallèle d'une réforme profonde qui va toucher toutes les Caisses des écoles, et en particulier celle du XVe, on ne peut pas dire que ce soit rassurant. Alors qu'on nous avait présenté en juin dernier une réforme sur toute la restauration parisienne, cette réforme ne vise, dans le rapport de l'Inspection Générale, que les Caisses des écoles. Cela veut dire que nous travaillons actuellement sur des projets concrets dans des écoles, sur du développement de services aux enfants, alors même que nous savons que les Caisses des écoles vont disparaître, seront recentralisées à terme par la Ville au sein d'une Caisse centrale. Alors même que la Ville ne cesse de nous donner des leçons (et le rapport en est une nouvelle preuve) de gestion, elle qui court après les millions d'euros pour boucler son budget. Alors même que la Caisse des écoles du XIIe, gérée par la gauche, est en redressement et que son ancien directeur fait l'objet de poursuites. Alors même que nous nous battons dans le XVe pour que la Ville daigne enfin organiser un peu mieux le service de cantine via ses animateurs. Alors même que le rapport incite à avoir des sites de stockage rationnalisés et que nous faisons l'effort de monter un projet de nouvelle plateforme dans le XVe, que le comité de gestion à l'unanimité de ses membres, droite et gauche confondues, adopte ce projet et que nous constatons que ce projet est bloqué par la mairie centrale parce qu'il faut laisser le temps à la réforme de se faire. Alors même, enfin, qu'on pointe du doigt notre gestion, la gestion de la Caisse des écoles du XVe, des subventions exceptionnelles auxquelles nous avons dû avoir recours justement parce que la Ville nous imposait des réformes chaque année, voire parfois deux fois par an (le calcul des subventions, la réforme des tarifs, la réforme des ARE, les nouvelles conventions d'occupation du domaine public, la fin des subventions sociales, etc) et que, de l'avis du trésorier principal lui-même, ce sont ces réformes qui ont entraîné voici deux ans le déficit de la Caisse des écoles que (sous votre impulsion, Monsieur le Maire) nous avons largement résorbé par une bonne et saine gestion.

Je le dis dans le cadre de cette délibération : cette réforme ne peut pas aboutir. Parce que si elle aboutit, c'est la fin de notre propre modèle de Caisse des écoles. C'est la fin de l'exigence que nous avons de servir des repas de qualité : douze mille repas par jour en liaison chaude. Parce que la Ville veut faire des économies et qu'en matière de restauration collective dans les écoles, les seules économies drastiques possibles sont de passer en liaison froide, c'est-à-dire que nos enfants mangent des produits pré-fabriqués plusieurs jours à l'avance, livrés sur des plateaux de type Sodexo et qu'au final, nous n'aurons plus la main sur la qualité des repas, la qualité des denrées et nous ne pourrons plus accompagner les trois cents agents de la Caisse des écoles comme nous le faisons au quotidien. Je crois que là, on touche au cœur-même de notre service public de Caisse des écoles et de restauration scolaire. Nous ne faisons pas que nourrir les enfants,

nous les éduquons également. La réforme que la Ville a annoncée par voie de presse vendredi dernier (vous conviendrez qu'on avait franchement autre chose à faire vendredi dernier que de lire de tels articles dans Le Parisien) va dans le mauvais sens. C'est un mauvais coup porté à la restauration scolaire à Paris. C'est un mauvais coup, injuste et erroné, fait par rapport à l'appréciation de la Caisse des écoles du XVe. Nous avons, Monsieur le Maire, une réunion mercredi prochain avec l'Adjointe et les autres arrondissements. Nous ferons en sorte de porter cette voix, qui n'est pas notre avis propre, mais qui est aussi l'avis des enfants qu'on n'a pas beaucoup écoutés dernièrement au niveau de la mairie centrale, et qui sont pourtant attachés à cette liaison chaude et à la qualité des repas qui sont servis tous les midis, et qui le seront encore à Cardinal-Amette si tant est qu'on nous laisse un peu travailler.

Monsieur le Maire : Il est vrai que si on s'oriente vers la création d'un service public unique de restauration scolaire avec liaison froide, comme ça se fait dans beaucoup de villes, pour un coût unitaire de production très minime, que met en valeur la Ville comme référence dans ce rapport, ça ne va pas dans le bon sens par rapport à la qualité de l'alimentation des enfants. J'espère que lors de cette réunion mercredi, avec Madame CORDEBARD, nous pourrons faire entendre nos arguments. Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Je n'avais pas l'intention de ré-intervenir sur cette délibération, dans la mesure où nous avons déjà exprimé la position de notre groupe, mais il y a eu un sujet plus que connexe qui a été traité. Le projet sur lequel nous devons voter aujourd'hui, concernant la restructuration de Cardinal-Amette et Dupleix, ne remet pas en cause l'unité de production qui va être refaite. Bien au contraire, ça va permettre d'avoir une unité de production supplémentaire, en tous cas de meilleure qualité sur ce site. Ce sera donc un outil de production à ajouter à l'ensemble de ceux qui existent dans le XVe et à Paris. Sur le fond de ce qui a été dit concernant la réforme de la Caisse des écoles, nous pourrons apporter des précisions lors des délibérations en fin de séance, notamment sur la fin du gaspillage en milieu scolaire. Pour autant, voici quelques éléments d'éclairage. Je ne vois pas en quoi il y a un risque (souligné par Monsieur MENGUY) en termes de qualité de service public quand la réforme annoncée (qui est en discussion et qui n'est pas encore actée) vise à regrouper les moyens pour une politique d'achat plus efficace qu'une politique d'achat par arrondissement, avec non plus vingt négociations mais une seule qui permettra d'obtenir, vous l'entendez bien, des tarifs plus intéressants pour l'ensemble des Caisses des écoles au niveau parisien. Cela permet d'améliorer les conditions de travail des personnels en proposant un statut similaire et des garanties de l'emploi partout, dans toutes les Caisses des écoles de Paris, et donc d'aboutir à

une plus grande harmonisation. Je pense que nous sommes tous convaincus que cela va dans le bon sens. Améliorer le service rendu aux familles pour permettre dans toutes les Caisses des écoles de Paris d'avoir une facilité d'échange, que ce soit sur une tarification appliquée de manière similaire et surtout des moyens de paiement associés à ceux déjà existant au niveau de la Ville, afin de faciliter le quotidien des familles. Et il s'agit bien entendu de mettre en place des dispositifs ambitieux d'alimentation durable (et je crois que c'est le plus important), de proposer une part d'alimentation bio et durable dans la restauration scolaire. Aujourd'hui, la part du bio et du durable varie de 2 % à 70 % en fonction des Caisses des écoles. Il y a donc une inégalité de traitement. Le souhait de la Ville est de faire en sorte que l'ensemble des enfants parisiens fréquentant la restauration en milieu scolaire puisse bénéficier d'une alimentation bio et durable, dans les mêmes conditions où qu'ils soient, qu'ils soient dans le XVe, le XVIIIe ou au cœur de Paris. Si vous ne respectez pas ou n'entendez pas les bénéfices de la réforme qui est annoncée (mais qui est toujours en cours de discussion), voilà un certain nombre d'éléments qui peuvent amener des réflexions sur le sujet.

Monsieur le Maire : Chacun a développé ses arguments. Cela étant, en vous écoutant Monsieur BAGHDAD, je suis obligé de constater que toute votre argumentation tendait à ce qu'il y ait une Caisse des écoles centrale. Tous les arrondissements devant être traités de la même façon et devant mettre en œuvre exactement la même politique, on se demande ce qui justifierait encore l'existence de Caisses d'arrondissement. Nous continuerons ce débat avec Madame CORDEBARD et le Conseil de Paris.

Je vais mettre aux voix non pas la réforme de la Caisse des écoles (pas encore) mais le projet de délibération n°3 sur les travaux du groupe scolaire Dupleix-Cardinal Amette.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. XV/2015/176 - 2015 DVD 129- Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation

Monsieur le Maire : Monsieur Pinet

Monsieur PINET : La voirie est un sujet de préoccupation majeur de nos concitoyens à plus d'un titre. Notre ville, notre arrondissement en particulier sont parfois en chantier permanent. L'exaspération des riverains est bien

légitime, même si, d'un autre côté, il faut bien que ces travaux se fassent. Cependant, combien de travaux sont inactifs, sans aucune information du public, comme le sont par exemple les travaux CPCU restant ouverts des semaines et des semaines, sans que personne ne voie rien venir, avec leur lot de nuisances et de malpropreté. Sans compter les problématiques de stationnement et les nombreux panneaux qui sont posés, sans que les travaux aient lieu, sans qu'une signalisation particulière soit mise, et qui restent aussi parfois à la fin des travaux, tout cela provoquant des enlèvements injustifiés et des plaintes qui arrivent dans cette mairie.

Il est fait état au deuxième chapitre de ce règlement de voirie, qui nous est soumis ce soir, de la coordination des intervenants. Il est vrai qu'on pourrait se poser des questions au niveau de cette coordination, car qui n'a pas eu ici un jour une remarque d'un administré indiquant : *« Je ne comprends pas, ils ont fermé il y a quinze jours et ils rouvrent à nouveau »*. Il est vrai qu'on peut là aussi se perdre dans cette nébuleuse des intervenants sur la voie publique. Tout comme les citoyens, on a du mal à comprendre pourquoi il n'y a pas cette coordination plus en amont de l'ensemble des travaux à réaliser dans une même rue. Bien sûr, les responsables de la DVD sont à pied d'œuvre pour tout contrôler (et on doit les saluer ici, tous ceux de la troisième section territoriale de voirie), mais dans un arrondissement qui a plus de trois cents kilomètres de trottoirs, ce n'est pas chose aisée.

J'en viens à une autre chose qui m'a interpellé : le huitième chapitre de ce règlement de voirie qui traite de la remise en état de l'espace public. Il semble que quelques règles ont changé sur ce chapitre, ce qui amène aussi mon interrogation, pour ne pas dire mon angoisse par rapport à ce qu'on va voir dans le futur. Je m'interroge sur ces changements car, jusqu'à présent, il y avait une sorte de compte, qu'on appelait « compte de tiers » : lorsque l'entreprise était défaillante, la voirie puisait à l'intérieur et faisait réaliser les travaux. Il semble que nous l'ayons perdu, ou je ne l'ai pas vu dans ce règlement de voirie, peut-être que les débats vont m'éclairer sur ce compte de tiers. Je m'interroge sur ce qu'il va se passer en cas de défaillance d'une entreprise qui ne remettra pas en état. Que devrons-nous dire aux habitants si le trottoir n'est pas remis en état ? Le XVe a déjà perdu sa brigade d'intervention qui se trouvait rue du Clos-Feuquières : elle a été décentralisée, regroupée, mais elle n'est plus à demeure sur le XVe. Cela pose d'ailleurs aujourd'hui des problèmes pour l'installation de radars pédagogiques mobiles, achetés par les conseils de quartier : on ne sait même plus où ils sont et on ne sait pas quand ils seront posés. J'espère qu'avec ce nouveau règlement (c'est là que je m'interroge vraiment), le XVe ne perdra pas plus qu'il n'a à y gagner aujourd'hui. Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Je veux rassurer mon collègue, Monsieur PINET, par rapport à son inquiétude sur la remise en état de l'espace public avec le compte de tiers. Le nouveau règlement de la voirie, comme vous l'avez souligné, comporte cette évolution qui demande à ce que tout prestataire qui intervient sur la voirie la remette en état, telle qu'il l'a trouvée. Il doit faire en sorte de réaliser les travaux de goudronnage, le cas échéant, lorsqu'il en a les moyens ou les compétences. Beaucoup d'acteurs qui interviennent au sein de la voirie et de l'espace public à Paris (type ERDF, GRDF, Orange...) ont ces moyens et ces compétences, et pourront assurer cette remise en état. Ce ne sera plus de la nécessité du compte de tiers et ça permettra une plus grande efficacité car il n'y aura pas de délai de latence entre la fin des travaux à réaliser et l'intervention de compte de tiers pour faire en sorte de recouvrir les travaux goudronnés, le cas échant, et remettre en état. Il n'y aura plus cette latence, ou elle sera en tous cas beaucoup moins forte, avec une coordination plus élevée. Deuxièmement, si le prestataire n'a pas les moyens ou les compétences pour assurer la remise en état de la voirie, la procédure actuelle perdurera et nous aurons toujours une procédure de compte de tiers qui pourra intervenir. Il n'y a aucun changement par rapport à aujourd'hui dans ce cadre-là, si ce n'est de faire en sorte, pour les plus gros prestataires de la Ville qui interviennent sur la voirie, qu'ils aient l'obligation de remettre en état l'espace public. C'est finalement une application de procédure qui est somme toute classique et qui existe dans de nombreuses villes en France, je dirai même dans la quasi majorité des villes de France.

Monsieur le Maire : Les faits vous départageront. S'il n'y a pas d'autres intervenants, la parole à Monsieur LEFEVRE, rapporteur.

Monsieur LEFEVRE : Je tiens à vous dire, Monsieur BAGHDAD, que nous n'avons pas exactement la même lecture de ce nouveau règlement. En le lisant, on a l'impression que c'est une compilation, un patchwork des remarques et des desideratas des différents concessionnaires (que vous avez nommés : RATP, GRDF, CPCU), ce qui rend le document relativement hétérogène, difficilement compréhensible, avec une approche très macroscopique, superficielle et éloignée des préoccupations de mise en application sur le terrain. Pourtant, dans ce domaine, le diable se cache dans les détails.

Exemple de changement qui soulève quelques questions. Jusqu'à ce jour, lorsqu'un concessionnaire devait effectuer des travaux de réparation sur ces réseaux, il ne procédait pas à la pose du revêtement du trottoir ou de la chaussée. Un marché spécifique de la Ville était prévu pour réaliser ces travaux et la Ville facturait cette prestation à l'intervenant, avec 10 % de frais de gestion et de

contrôle. Un compte spécifique dit de tiers (comme vous l'avez souligné, Monsieur PINET) est en place à la Mairie de Paris, destiné à recevoir les sommes versées par les concessionnaires. Chaque année, environ quarante millions d'euros transitaient par ce compte. Petit aparté : ces derniers mois, bien que les concessionnaires aient versé leur dû, le compte de tiers était vide. On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles la Ville n'alimente plus ce compte de tiers, si bien que les travaux de finition ne seront réalisés que tardivement. C'est ainsi que de nombreux trous sur les trottoirs attendent aujourd'hui d'être bouchés. Le nouveau règlement propose que les intervenants assurent eux-mêmes ces prestations. Ce n'est évidemment par leur métier, contrairement à ce que vous disiez, Monsieur BAGHDAD. Ils devront donc passer des marchés de sous-traitance pour faire réaliser ces travaux. Ainsi, chaque concessionnaire devra faire un appel d'offres et nous aurons quasiment autant de sous-traitants que de concessionnaires. Avec cette méthode, un problème de réactivité est probablement à craindre, mais également un problème d'inhomogénéité des travaux et des revêtements dû à la multiplicité de ces sous-traitants. On peut également imaginer que chaque concessionnaire attendra qu'il y ait un certain volume de travaux à effectuer, il ne fera pas intervenir un sous-traitant pour quelques mètres carrés de bitume à refaire. Là aussi, on peut craindre l'existence durant plusieurs mois de chantiers non terminés. Il est également à craindre que toute malfaçon engendrera des discussions à n'en plus finir entre la Ville, les concessionnaires et leurs sous-traitants, laissant là encore des chantiers non terminés des mois durant.

Autre exemple, il appartiendra désormais au concessionnaire de prendre en charge la signalétique afférant au chantier, panneaux, peintures au sol, bref des éléments déterminants s'il en est en matière de sécurité routière. Quid en cas d'accident et de répartition des responsabilités ? Surtout si, comme c'est souvent le cas, plusieurs concessionnaires interviennent sur le même chantier. Autant de questions auxquelles la légèreté de rédaction du nouveau règlement ne répond pas. Pour les services de la DVD, ce système va multiplier les interlocuteurs et, par voie de conséquence, générer de la charge d'activité. Il ne faut donc pas que la Ville compte faire, grâce à ce nouveau règlement, une économie sur le personnel dit de terrain de la DVD. Il faut savoir également que les villes comme Marseille, Lyon, pour n'en citer que deux, souhaitent abandonner le système qui nous est aujourd'hui proposé.

Sur le plan budgétaire, la quasi-totalité des quarante millions d'euros, qui étaient auparavant sur le budget de fonctionnement, va basculer sur le budget d'investissement. C'est en apparence très vertueux, mais seulement en apparence. Ce n'est qu'un jeu d'écriture et d'affichage. J'espère que là n'est pas

l'unique motivation, car on peut légitimement s'interroger sur les points que j'ai évoqués précédemment, qui ne sont que quelques exemples. En troisième Commission, j'ai demandé quels étaient les éléments motivant ce changement, mais pas de réponse de Monsieur NAJDOVSKI, ni du représentant de la DVD. J'ai renouvelé ces questions au cours du dernier Conseil de Paris, aucune réponse précise de Christophe NAJDOVSKI sur ce sujet. Toutes ces questions, qui encore une fois demeurent sans réponse à ce jour, autour d'un nouveau règlement qui, d'une part, ne répond pas aux préoccupations quotidiennes et qui, d'autre part, donne l'impression que la Ville abandonne ses prérogatives en matière de voirie, alors même qu'il s'agit là d'une compétence Ville et qu'elle doit le rester.

Tout ceci me conduit, mes chers collègues, à vous proposer de voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Sur proposition du rapporteur, la majorité a voté contre.

Le projet de délibération est rejeté.

6. ***XV/2015/181 - 2015 DFPE 408 - Crèche située 131-133 rue Falguière (15e) - Convention de gestion avec Paris Habitat OPH***

7. ***152015184 - Choix de la gestion déléguée pour les centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Sohane Benziane, Espace Cévennes, Espace Paris Plaine à Paris 15e***

8. ***XV/2015/174 - 2015 DDCT 167 - Subvention (10 300 euros) des fonds du maire en faveur de quatre associations du 15e arrondissement***

Monsieur le Maire : Il s'agit de 1 000 euros à l'association Besoin d'être, 2 500 euros à l'association France Dépression, 5 800 euros à l'association CEDRAS 15 et 1 000 euros à l'association Animômes de Beaugrenelle. Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : Je veux expliquer la position de notre groupe qui, comme lors des précédentes délibérations sur l'attribution des fonds du Maire, ne prendra pas part au vote, pour laisser libre choix à cette assemblée et donc à vous, Monsieur le Maire, sur les attributions faites aux associations. Nous ne

remettons pas en cause la qualité des associations citées, mais ce sont les choix que vous opérez aujourd'hui, ce sont donc les vôtres.

Monsieur le Maire : Oui, c'est la position que vous adoptez en cette circonstance. Le rapporteur souhaite-t-il rajouter quelque chose ? Madame NIARE .

Madame NIARE : Je m'étonne juste de la position du groupe d'opposition. Dans mes souvenirs, il ne s'abstenait pas. Je m'étonne de leur position.

Monsieur le Maire : C'est la position habituelle du groupe de gauche. Madame NIARE .

Madame NIARE : D'accord. Je n'ai rien à ajouter.

Monsieur le Maire : Je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité, le groupe de gauche ne prenant pas part au vote.

9. ***XV/2015/182 - 2015 DDCT 168- Convention et subvention (25 000 euros) à l'association Patronage laïque du 15e arrondissement - Maison pour Tous***

10. ***XV/2015/170 - 2015 DLH 309 - Réalisation 116 rue de l'Abbé Groult (15e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de six logements sociaux par Paris Habitat OPH***

11. ***XV/2015/171 - 2015 DLH 334 - Réalisation 189-191 rue Lecourbe (15e) d'un programme comportant onze logements sociaux par Paris Habitat OPH***

Madame CEYRAC : Je me pose une question et je vous la pose, Monsieur le Maire et mes chers collègues : pourquoi les programmes neufs ou d'acquisition-réhabilitation, et cœtera sont le plus souvent orientés vers Paris-Habitat ? Certes, c'est le bailleur de la Ville, qui est présidé par l'adjoint au logement de la Maire de Paris. Certes, c'est le seul bailleur qui ait un contingent propre d'attribution (environ 30 %). Mais Paris Habitat avait 126 641 logements en 2013, ce qui représente 284 439 habitants (chiffres de Paris Habitat), ce qui

est énorme. On constate des longueurs dans l'attribution des logements entre le passage en commission de la Mairie du XVe et la commission d'attribution de Paris Habitat ; des logements repris après désignation ; des logements qu'on fait visiter avant travaux à des candidats qui sont déçus, et même quelques fois effarés, d'autant plus qu'on ne leur explique absolument pas que des travaux pourraient être réalisés. Alors, pourquoi ne pas répartir plus largement sur les autres bailleurs de la Ville ou les bailleurs des entreprises sociales de l'habitat tous les programmes qui sortent jour après jour, comme on peut en voir un certain nombre aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Je pense que vous pourrez poser votre question en Conseil de Paris, il vous y sera répondu plus facilement. Monsieur PIERRE.

Monsieur PIERRE : Juste une observation par rapport à ce projet. Comme vous le savez, au 194-196, il y a un chantier qui est en cours pour une durée de deux ans. Ce chantier a obtenu l'autorisation de la PP et de la voirie pour installer sa base vie sur la voie publique. De ce fait, à cet endroit-là, la rue Lecourbe passe de deux voies à une voie. Par ailleurs, dix places de stationnement ont été supprimées pour installer cette base vie. Il me semble qu'il est donc indispensable de revoir ce projet. Il n'est pas pensable que deux chantiers puissent avoir lieu au même moment, sauf à couper la rue Lecourbe à cet endroit et à faire passer les voitures, les bus et les camions dans les rues parallèles, ce qui n'est absolument pas envisageable. Je rappelle que la rue Lecourbe est un axe principal et prioritaire à Paris et dans notre arrondissement, qui dessert l'hôpital Georges-Pompidou, mais aussi le ministère de la Défense. Je souhaite donc, Monsieur le Maire, que vous puissiez intervenir d'une façon ferme auprès des services de la PP et de la voirie pour que ce chantier puisse être retardé quant à sa réalisation.

Monsieur le Maire : Vous imaginez bien que nous avons déjà saisi la Ville de cette difficulté pour la coordination des deux chantiers. La Ville a délivré de nouveaux permis de construire et accepté les emprises de chantier de part et d'autre, mais ça ne pourra pas se faire. Il faudra bien qu'il y ait une solution pour éviter que la rue Lecourbe soit coupée pendant plusieurs mois. Monsieur RIGAUD

Monsieur RIGAUD : Je voudrais préciser que le porteur du projet et l'architecte ont accepté de faire évoluer leur projet en tenant compte des réserves que vous aviez émises à la suite du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire en février 2015. A présent, le parti pris architectural s'intègre mieux au sein des constructions voisines et le rez-de-chaussée prévoit deux entrées séparées ce qui, indéniablement, facilitera la gestion

administrative de la partie sociale et de la partie en accession. Par ailleurs, il est à noter que sur ce projet, l'immeuble bénéficiera d'une isolation intérieure, lui permettant de respecter le Plan Climat parisien (les cinquante kilowatt-heure par mètre carré et par an), et d'une toiture végétalisée. Néanmoins, comme vous le savez, la politique urbaine de la Mairie de Paris privilégie à marche forcée la création de logements sociaux, quelques opérations privées faisant trop rarement exception à cette stratégie. Or, il s'agit ici d'une opération privée qui prévoit onze logements sociaux : six PLAI et cinq PLUS, sur un total de quarante-et-un logements. Par ailleurs, j'attire votre attention sur la présence du chantier qui a démarré le 19 mai dernier au 194-196 rue Lecourbe, c'est-à-dire en vis-à-vis du 189-191 rue Lecourbe.

Je prends en compte les remarques de ma collègue, Sylvie CEYRAC, concernant l'engorgement des services du bailleur social Paris Habitat. Je tiens également compte des remarques de mon collègue Jean-Philippe PIERRE à propos de la nécessité de prévoir une chronologie au niveau de ces deux chantiers et d'éviter l'engorgement de la rue Lecourbe qui, comme vous le savez, est un axe très passant, qui délivre notamment l'hôpital Georges-Pompidou et le ministère de la Défense. J'invite donc les membres de cette assemblée à voter en faveur de cette délibération.

Le projet de délibération est adopté.

12. XV/2015/172 - 2015 DLH 338 - Réalisation 8 rue Auguste Chabrières (15e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de vingt-huit logements sociaux par Paris Habitat OPH

Monsieur le Maire : Madame De CLERMONT-TONNERRE

Madame De CLERMONT-TONNERRE : La densification sociale du XVe arrondissement s'intensifie. Avec le 8 rue Auguste-Chabrières, l'exécutif parisien vient de préempter le trente-deuxième immeuble occupé depuis 2008. A ces préemptions d'immeubles entiers s'ajoutent, ainsi que nous les voyons défiler au fil de nos conseils d'arrondissement, des surélévations d'ensembles sociaux ; des obligations de réaliser 30 % de logements sociaux dans toute construction neuve privée ; des préemptions d'appartements au sein même des copropriétés, non seulement dans les secteurs en DPUR, mais aussi dans le diffus au sein de n'importe quelle copropriété ; sans oublier les vingt-neuf bâtiments publics ou privés frappés de réserve pour logements sociaux dans le cadre de la

modification du PLU, dont nous aurons à débattre début 2016. On nous annonce également de nouvelles opérations de conventionnement. A titre d'exemple, à lui seul, le bailleur Elogie prépare le conventionnement de 738 logements. A cette liste s'ajoute désormais la transformation en centre d'hébergement d'immeubles qui avaient vocation à accueillir des équipements publics ou divers programmes, comme c'est le cas entre autres rue du Bessin et rue du Colonel Pierre Avia. Si la densification sociale du XVe s'accentue, avec plus de 23 000 logements SRU déjà financés, notre arrondissement accuse parallèlement un déficit très préoccupant d'équipements publics puisque, pour prendre l'exemple des crèches, nous ne pouvons répondre qu'à une demande sur cinq et je partage le désespoir de ma collègue, Françoise MALASSIS, lorsqu'elle est contrainte d'annoncer aux mamans que leurs enfants ne pourront pas être accueillis faute de place.

J'en reviens au 8 rue Auguste Chabrières, sur lequel porte cette délibération. Il s'agit d'un immeuble en pierres de taille, avec seulement quatre logements vacants sur trente-et-un. Cette acquisition est d'autant moins justifiée que l'immeuble en question se situe dans un secteur qui est confronté à de multiples problèmes et concentre beaucoup de logements sociaux récemment conventionnés, réalisés ou à venir, qu'il s'agisse du 33 rue du Hameau, du 218 rue de la Croix-Nivert, du 43 rue Desnouettes ou encore des cent cinquante logements sociaux prévus sur le site de la RATP. Bien évidemment, ceux qui actionnent la machine à préempter de l'Hôtel de Ville et vantent leur politique dans les médias ignorent tout des difficultés locales. Ils ont une gestion comptable du logement social sans prendre en compte l'impact de leurs projets sur les habitants et sur l'équilibre des quartiers. La preuve : alors que le 8 rue Auguste Chabrières se trouve dans un secteur déjà bien pourvu en logements sociaux, nous découvrons que le programme compte quatorze PLA insertion, huit PLUS et seulement six PLS. Comme d'habitude, nous ne savons jamais sur quels critères repose cette répartition. Comme d'habitude, ces conventionnements n'ont donné lieu à aucune concertation avec le Maire de l'arrondissement. Par ailleurs, cet immeuble du 8 rue Chabrières n'est et ne sera pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Il en va de même pour chacun des immeubles préemptés par l'exécutif parisien qui figurent à l'ordre du jour de notre séance. Outre le 8 rue Auguste Chabrières, c'est également le cas pour le 166 rue de l'Abbé-Groult, pour le 16 rue Nélaton et pour le 42 rue Cauchy qui a été préempté en 2007, mais dont on découvre aujourd'hui que la construction ne commencera qu'en 2016.

Pour conclure, je déplore qu'en ce jour de COP21, nous délibérions sur des programmes qui ne respectent pas le Plan Climat. C'est le cas pour le 8 rue Auguste Chabrières, mais aussi pour le 116 rue de l'Abbé Groult, deux immeubles

que la Ville vient de confier à Paris Habitat qui en gère déjà, avec beaucoup de difficultés, plus de trois cent dix dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL

Monsieur ROCHE-NOEL : J'ajouterai à ce que vient de dire notre collègue, Claire De CLERMONT-TONNERRE, le projet de la Ville de Paris pour créer du logement social rue du Clos Feuquières, puisque tout cela fait système. Projet qui n'aboutira pas, je l'espère, si toutefois la Ville est un peu à l'écoute des habitants du quartier qui s'y opposent de façon extrêmement farouche. Je souhaitais ajouter également une remarque, puisqu'on parle ici de préemption : il faut lever le voile sur la gigantesque imposture de la Ville en matière de création de logement social, puisqu'il ne s'agit pas ici de création nette de logements, mais bien de préemption et donc, de fait, de destruction de logement privé. Il n'y a pas de création nette de logements avec une opération comme celle-là. La préemption d'un immeuble entier au 8 rue AugusteChabrières, dans le contexte qui a été très bien rappelé par Claire De CLERMONT-TONNERRE, nous semble devoir appeler la même réponse que celle qu'on avait donnée déjà au mois de septembre, me semble-t-il, lorsque l'acquisition de l'immeuble par la Ville avait été envisagée par notre Conseil.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD

Monsieur RIGAUD : Je me contenterai de reprendre quelques éléments clé liés à ce projet de délibération, qui a effectivement tout lieu de nous inquiéter et de susciter notre opposition. Préemption, prix d'acquisition particulièrement élevé : 5,3 millions d'euros, c'est-à-dire 4 761 euros du mètre carré, pour un total de deux logements libres sur trente-et-un acquis. Depuis le début de l'année, la Ville de Paris a préempté trois immeubles sur notre arrondissement pour un montant total de 15,7 millions d'euros, pour six logements libres sur un total de soixante-cinq logements. Par ailleurs, la municipalité peine à financer ses budgets : pour rappel, quatre cents millions d'euros manquant au budget 2016. Où est l'erreur ?

Investissement contestable, la démocratie participative est-elle mieux lotie ? Eh bien non. En effet, mes collègues l'ont dit, aucune information en amont sur le

sort réservé aux résidents de cet immeuble, ni sur les critères retenus par la Mairie de Paris pour préempter celui-ci. Plus grave, ni vous, Monsieur le Maire, ni les locataires, ni les propriétaires n'ont été consultés en amont. Investissement dont la pertinence est contestable, information et concertation mises à mal une fois de plus, je ne développerai pas les autres dispositifs portés par l'exécutif parisien qui visent à créer du logement social à marche forcée, mes collègues en ont fait l'inventaire.

Je note enfin que le choix de Paris Habitat est toujours contestable car, comme l'a rappelé notre collègue Sylvie CEYRAC, les services de ce bailleur social sont engorgés et leurs locataires se plaignent de la dégradation de leurs conditions d'habitabilité.

Pour conclure, tenons compte de ces remarques et de ces exposés par mes collègues Claire De CLERMONT-TONNERRE et Jean-Philippe PIERRE, que je félicite pour leur intervention. Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, j'invite les membres de cette assemblée à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Une explication de vote de Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Vous devinez bien que notre groupe votera en faveur de cette délibération. Juste quelques mots pour souligner les contradictions de Monsieur RIGAUD sur les modalités de préemption. Lors d'un précédent Conseil d'arrondissement, Monsieur RIGAUD soulignait que la Ville n'achetait pas assez cher un certain nombre d'habitations préemptées et là, il souligne le prix d'acquisition trop élevé. Il faudrait savoir si le prix d'acquisition de la préemption est trop faible ou trop élevé. En tous cas, nous disons que c'est au prix du marché. Sur le procès que vous faites ce soir à Paris Habitat, je me porte en faux sur la qualité du fonctionnement, mais je vous laisserai adresser vos questions en Conseil de Paris. Vous soulignez que Paris Habitat ne fonctionne pas assez bien et que c'est une des raisons pour lesquelles vous votez contre cette délibération, mais sur la délibération précédente avec Paris Habitat, vous avez voté favorablement. Où est la cohérence dans votre position par rapport aux fonctions de Paris Habitat ?

Troisièmement, sur la répartition des types de logements entre PLAI, PLS et PLUS, je crois que la démarche de la Ville, en l'occurrence sur cet immeuble, est une démarche pragmatique consistant à regarder le type de locataires présents et de faire en sorte d'aligner les contingences et les conventionnements en fonction des locataires et des loyers qu'ils payaient. Libre à vous de juger qu'il faudrait changer le statut des conventionnements et les loyers appliqués aux

locataires. Peut-être qu'un certain nombre d'entre eux devrait payer plus, si vous pensez qu'il faudrait leur appliquer un PLS, mais ça c'est votre position.

En conclusion, je crois que nous avons un différend de fond sur la politique de la Ville en matière de logement, ce n'est pas nouveau et nous pouvons le souligner ce soir encore.

Monsieur le Maire : Il y a un différend de fond, mais je voudrais quand même insister sur le fait que nous, nous nous prononçons au cas par cas sur chaque projet qui nous est présenté, qui nous est soumis. C'est la raison pour laquelle il peut y avoir des projets de Paris Habitat que nous adoptons, comme le précédent, et d'autres qui, pour des raisons techniques, ne retiennent pas notre accord. Il peut aussi y avoir des observations générales sans être pour autant une marque d'hostilité vis-à-vis de Paris Habitat. On peut néanmoins poser des questions. Il y a des projets de Paris Habitat que nous adoptons et d'autres non. Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Monsieur BAGHDAD fait des raccourcis un peu faciles. Effectivement notre inquiétude sur le droit de préemption renforcé porte sur une dévalorisation des biens et un prix du mètre carré qui ne serait pas acheté au prix du marché. Là, il s'agit bien d'acquisitions de la ville d'immeubles occupés où très peu d'appartements sont libres. On achète au prix fort, très cher, des appartements avec un ratio détestable entre les appartements vacants et les appartements occupés. On aimerait connaître la logique de la Ville et savoir s'il s'agit d'investissements cohérents.

Le projet de délibération est rejeté.

13. XV/2015/173 - 2015 DLH 345 - Réalisation 16 rue Nélaton (15e) d'un programme de vingt-huit logements sociaux (quatorze PLA-I, huit PLUS et six PLS) par la RIVP

Monsieur le Maire : Madame De CLERMONT-TONNERRE

Madame De CLERMONT-TONNERRE : Les délibérations se suivent et se ressemblent. Après la préemption du 8 rue Auguste Chabrières dont nous venons de débattre, nous examinons cette fois la préemption par l'exécutif parisien du 16 rue Nélaton. Il s'agit d'un immeuble en pierres de taille acquis par la Ville pour plus de huit millions d'euros, avec seulement quatre logements vacants sur vingt-

huit. Comme pour la délibération précédente, l'immeuble ne sera pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Comme pour la délibération précédente, le conventionnement ne respecte pas la règle des trois tiers, puisque l'exécutif municipal s'entête à reproduire une répartition déséquilibrée : quatorze PLA insertion, huit PLUS et seulement six PLS. Comme pour la délibération précédente, nous ne disposons pas d'information sur le sort réservé aux résidents de cet immeuble et nous n'avons pas eu accès à l'étude conduite pour justifier cette préemption. D'autant que cette opération est extrêmement coûteuse pour les finances publiques, dans la mesure où aux huit millions d'euros de préemption s'ajoutent 192 000 euros de commission, 1,88 million d'euros de travaux et 476 000 euros d'honoraires, soit 10 549 000 euros pour quatre logements libres, ce qui fait au bas mot plus de 9 000 euros le mètre carré de surface habitable pour l'ensemble de l'opération. Sans préjuger du point de vue de notre collègue Olivier RIGAUD sur cette délibération, il me semble que, compte tenu des difficultés que traverse la Ville pour boucler son budget, il est difficile d'admettre que l'exécutif parisien s'autorise à préempter, avec l'argent des contribuables et à n'importe quel prix, des immeubles occupés.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : Effectivement, nos débats se ressemblent sur cette question. Sur la répartition, je répète ce que j'ai dit lors de mon intervention précédente : c'est une répartition qui se fait de manière très pragmatique, sur la base des locataires vivant déjà dans ces logements, pour faire en sorte que leur loyer ne soit pas augmenté par des changements de conventionnement. Faire plus de PLS aurait un impact sur les loyers de manière directe, ce n'est pas la politique de la Ville. Je veux souligner la qualité de la réhabilitation qui va être faite et qui va permettre des économies d'énergie importantes, notamment en faisant en sorte de diminuer la consommation d'énergie pour le chauffage, et une vocation de tri beaucoup plus importante que jusqu'à présent, pour aller vers le respect du Plan Climat. On peut souligner un certain nombre d'améliorations et je partage avec vous, Madame, la nécessité de rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des immeubles du parc social de la Ville. Nous pouvons regretter que l'effort ne soit pas suffisamment fait, mais d'autres efforts sont faits en l'occurrence et je tenais à le souligner dans le cas présent.

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : Deux choses doivent être soulignées par rapport à cette création de logements sociaux rue Nélaton. Tout d'abord, comme le

soulignait ma collègue Claire De CLERMONT-TONNERRE, la création de logements sociaux ne s'accompagne pas toujours des équipements municipaux adéquats. Notamment dans ce quartier, il y a un véritable manque de crèches : la crèche la plus proche est située rue Viala, qui n'est pas juste à côté de la rue Nélaton. L'Hôtel de Ville aurait pu profiter de la création de logements sociaux rue de la Fédération et boulevard de Grenelle pour ouvrir une crèche pour ce quartier, ça n'a pas été le cas et c'est dommage. Je pense également qu'il faut veiller à ce que les structures adéquates soient mises en place lorsque des logements sociaux sont créés, mais également à ce qu'un accompagnement social, s'il est nécessaire, soit mis en place. Le quartier Dupleix a beaucoup souffert et continue de souffrir du manque d'accompagnement social de familles en très grandes difficultés qui s'y sont installées. Je lance un appel à la vigilance pour que ce secteur Nélaton-rue du Docteur-Finlay voie sa tranquillité préservée.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD

Monsieur RIGAUD : Je voudrais d'abord remercier mes collègues pour la qualité de leurs interventions et tous les éléments qui ont été apportés au débat. Contrairement à ce que prétend Monsieur BAGHDAD, cette équipe municipale ne s'oppose pas systématiquement au logement social. Les chiffres de l'APUR ne sont pas contestables. L'APUR recensait, début 2015, 20 488 logements sociaux, auxquels il faudra ajouter plus de 1 500 nouveaux logements sociaux : 877 en cours de réalisation et 629 à venir. Malgré tout, cette politique mal conduite par la Ville, dans la mesure où on concentre le logement social souvent dans les mêmes zones, conduit à des déséquilibres sociaux et à des difficultés à mettre en œuvre cette mixité sociale qui est souvent prônée par la Ville, mais si difficilement mise en place. Tenant compte de ces remarques et de celles de mes collègues, j'invite les membres de cette assemblée à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : Une explication de vote pour dire que nous sommes favorables à cette délibération, pour souligner que les chiffres de l'APUR sont effectivement incontestables et, en l'occurrence, il y a un déficit de logements sociaux dans cette zone par rapport à d'autres zones du XVe. C'est contradictoire avec les propos de Monsieur RIGAUD qui dit qu'il y a des

déséquilibres sociaux. La réhabilitation de ce logement permet justement d'avoir une mixité plus grande en termes de logements sociaux dans ce quartier par rapport à l'existant. Oui, il est nécessaire de faire du logement social dans ce quartier, ça permettra d'aller dans le sens d'une plus grande mixité sociale.

Monsieur le Maire : Merci, nous n'avons bien sûr pas la même position.

Le projet de délibération est rejeté.

14. ***XV/2015/177 - 2015 DLH 358 - Réalisation 32 boulevard Montparnasse (15e) d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH***

15. ***XV/2015/180 - 2015 DLH 366 - Création de douze logements sociaux (sept PLA-I et cinq PLUS) et réhabilitation de sept logements PLA-I (ex « lois de 1948 ») dans les 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements par ELOGIE***

Monsieur le Maire : En ce qui concerne le XVe, il s'agit d'un logement T1 créé suite à la réhabilitation de deux chambres sans confort au 13 rue Jules-Simon.

16. ***XV/2015/178 - 2015 DLH 381 - Réalisation 42 rue Cauchy (15e) d'un programme de cinq logements PLUS par la RIVP***

17. ***XV/2015/175- 2015 DLH 388 - Mise à disposition d'un bâtiment communal situé au 1 square Bela-Bartók (15e) au profit de la société NC NUMERICABLE - Convention d'occupation du domaine public***

18. ***XV/2015/179 - 2015 DLH 404 - Réalisation 266 rue Lecourbe (15e) d'un programme comportant onze logements sociaux par Paris Habitat OPH***

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL

Monsieur ROCHE-NOEL : Je ne reviendrai pas sur les conditions désastreuses dans lesquelles cette opération de réhabilitation de la SOREQA a lieu.

Malheureusement, notre Conseil en a été le témoin au cours des derniers mois et j'ose même dire des dernières années, puisque c'était une opération au long cours, dont ont été victimes en particulier des propriétaires occupants et également des locataires de cet ensemble dégradé, qui constitue une pointe entre la rue de la Croix-Nivert et la rue Lecourbe. Nous aurions préféré (ça a été dit également à plusieurs reprises au cours des derniers mois) une véritable réhabilitation mettant en valeur le passé faubourien de notre arrondissement, qui est en quelque sorte notre patrimoine. J'avais une interrogation à soulever, s'agissant de cette délibération : il y a une incertitude sur le nombre de commerces qui se trouveront dans cet ensemble. Il est fait mention dans l'exposé des motifs de deux commerces en rez-de-chaussée, puis de trois commerces. J'ajouterai que lors d'une réunion à laquelle nous avons participé avec Claire De CLERMONT-TONNERRE et le futur bailleur, il y avait une incertitude également s'agissant de la répartition entre les logements et les commerces, entre la rue Lecourbe et la rue de la Croix-Nivert. Il avait été proposé, en particulier, de réaliser un T1 qui donnait uniquement sur la rue de la Croix-Nivert avec deux fenêtres sur rue. On avait cru bon de suggérer à ce moment-là, avec Claire De CLERMONT-TONNERRE, qu'il était peut-être plus opportun de mettre le commerce à cet endroit-là et de donner la possibilité aux gens qui habitent les logements sociaux d'avoir un peu d'intimité. Une façon de dire qu'il ne faut pas faire que du chiffre, il faut aussi raisonner en termes de qualité quand on créé des logements.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD

Monsieur RIGAUD : Je voudrais insister sur le fait que, sur ce dossier, notre équipe municipale a entretenu des rapports très difficiles avec la SOREQA, qui se sont faits au détriment du patrimoine. Alphée ROCHE-NOEL a évoqué ce vestige d'immeuble faubourien avec une commission du Vieux Paris qui s'était opposée à la démolition du site. Nous avons essayé également de préserver les intérêts des habitants. Les péripéties de la famille CHAMPEAUX sont assez révélatrices de ce qui s'est passé : elle s'est vue imposer une vétusté alors que la Ville, des années durant, n'a pas entretenu les lieux. Aujourd'hui, malheureusement, une déclaration d'utilité publique a été accordée à la SOREQA, un permis de démolir et de construire a été déposé, et il reste trois occupants à reloger.

Monsieur le Maire : Vous exprimez donc un avis défavorable. Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : S'agissant de cette parcelle, on est en face de logements vétustes, insalubres avec des occupants. Les choses ne sont pas toujours simples, mais nous allons évidemment voter pour. Je voudrais juste vous faire part d'un petit calcul que j'ai fait. Vous allez nous dire que vous votez certaines délibérations et que vous en refusez d'autres. Le problème, Monsieur le Maire, c'est que vous acceptez les délibérations où il y a très peu de logements et vous refusez toutes celles qui sont un peu plus conséquentes. Le total est clair : vous avez accepté en tout et pour tout vingt-cinq logements sociaux depuis le début de cette séance et, avec ce vote, vous allez en refuser soixante-sept. Donc, Monsieur le Maire, le compte n'y est pas. Vous ne pouvez pas nous dire que vous faites les choses de façon équilibrée. Simplement parce que vous vous êtes rendu compte que c'était impossible, comme lors du dernier conseil, de systématiquement refuser les opérations de logements sociaux, vous en acceptez quelques-unes pour la forme, mais vous refusez l'essentiel des logements sociaux qui doivent être implantés dans le XVe. Nous continuons à penser qu'il y a beaucoup de gens dans cette ville qui ont besoin de logements et qu'il n'est pas normal que le XVe s'exonère de la nécessité d'accueillir des logements sociaux. Nous voterons donc pour.

Monsieur le Maire : Monsieur LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Finalement, Monsieur DARGENT se découvre une nouvelle fois. La politique de la Maire de Paris concernant le logement social, c'est du chiffre, encore du chiffre, toujours du chiffre. Nous, nous faisons la différence entre des logements sociaux sur des territoires où, effectivement, ils ne remettent pas en question des équilibres qui sont, vous le savez, fragiles ; alors que vous, vous souhaitez absolument atteindre cette fameuse barre des 30 % qui est quasi-inatteignable, sauf effectivement à préempter à tour de bras (comme vous le faites aujourd'hui, y compris dans le diffus) et construire du logement social, ou en tous cas en produire là où il y a déjà 30 %, 40 %, 50 % de logements sociaux ou même quelques fois (c'est le cas à côté des Périchaux) 90 % de logements sociaux. Il faut le dire, c'est ce qui nous différencie de manière extrêmement sensible et nous continuerons à refuser des blocs de production, de construction de logements sociaux là où il y en a déjà beaucoup, là où nous estimons que l'accompagnement social n'est pas suffisamment élevé pour permettre une réelle intégration. Monsieur DARGENT, c'est effectivement ce qui nous sépare : une politique du logement que je qualifie d'équilibrée, face à une sorte de fuite en avant que vous n'arrivez plus vous-mêmes à maîtriser, en particulier dans le champ de l'accompagnement social.

Monsieur le Maire : J'ajouterai, pour faire bonne mesure, que les calculs de Monsieur DARGENT ne sont pas tout à fait exacts, puisqu'il s'arrête en plein milieu de notre Conseil d'arrondissement pour faire ce calcul. Il aurait pu attendre le projet de délibération suivant par exemple, mais il ne l'a pas attendu. Dans le projet de délibération suivant, nous allons (je peux sans livrer de scoop le découvrir) adopter un projet de délibération qui créé cent quarante-et-un logements. Est-ce que les logements étudiants sont comptabilisés dans les logements sociaux, Monsieur DARGENT ? Je me réfère à la loi SRU, qui est une très mauvaise loi d'ailleurs : les logements étudiants sont comptabilisés parmi les logements sociaux. Je ne vois pas pourquoi vous feriez une discrimination entre les étudiants et les autres habitants de logements sociaux. C'est une discrimination inouïe.

De surcroît, il me semble qu'il y a quelques semaines (je pense qu'on va le répéter assez souvent), nous avons adopté un projet de réalisation d'entre quatre cents et cinq cents logements sociaux par la RATP sur le site des garages du métro. Je pense que vos calculs sont extrêmement partiels et partiaux.

Le projet de délibération est rejeté.

19. XV/2015/169 - Réalisation 28 rue du Colonel-Avia (15e) d'un programme comportant 141 logements étudiants PLUS par L'Habitation Confortable

20. V152015185 - Vœu rattaché à la délibération 2015 DLH 302 adressé à la Mairie de Paris relatif à l'installation d'un centre d'hébergement d'urgence dans les locaux Paris-Habitat 28 rue du Colonel-Pierre-Avia, déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Sylvie CEYRAC, Alphée ROCHE-NOEL, Olivier RIGAUD, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe Les Républicains.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD

Monsieur RIGAUD : C'est un peu la délibération de l'arroseur arrosé, Monsieur DARGENT. Cette délibération, à laquelle nous souscrivons, permet (comme le disait voici quelques instants le maire Philippe GOUJON) de créer cent quarante-et-un logements à destination des étudiants. Monsieur DARGENT,

nous sommes tous favorables à la construction de logements pour les étudiants, d'ailleurs on a le sentiment que vous faites une sorte de différence entre les bons et les mauvais logements sociaux. Les bons sont ceux que vous promouvez et les autres, les logements étudiants, vous les considérez de deuxième catégorie, de catégorie inférieure. Il faudra que vous nous expliquiez pourquoi vous estimez qu'ils ne sont pas de vrais logements sociaux, en se référant à la loi SRU, et plus généralement, ils nous permettent d'accueillir des jeunes qui ont besoin de ces logements pour étudier à Paris.

Il y a deux sujets qui nous inquiètent beaucoup, c'est l'objet du vœu que nous déposons attaché à cette délibération : nous avons appris (mais pas des services de la ville, c'est quand même assez incroyable) par des opérateurs, par des indiscrétions d'opérateurs associatifs qui vont gérer un centre d'hébergement d'urgence qui va prendre la place de ce programme de logements étudiants. Monsieur DARGENT, comment pouvez-vous expliquer que, alors que nous actons aujourd'hui même la production et la construction de logements étudiants, la Ville envisage dans le même temps (vous allez nous le confirmer, je l'espère en tous cas pour que nous ayons un vrai débat) d'y installer un centre d'hébergement d'urgence, sans en avoir à aucun moment parlé au maire d'arrondissement. Vous le savez, en ce qui concerne l'urbanisme, il est absolument nécessaire qu'il y ait information dans un premier temps et ensuite concertation avec la mairie d'arrondissement quand il s'agit d'implanter ce type de dispositif, que ce soit des logements étudiants ou un centre d'hébergement d'urgence. Non seulement vous remettez en question une délibération que nous avons aujourd'hui sous les yeux, mais en plus, de votre côté et sans aucune information, vous y installez un centre d'hébergement d'urgence. Et où l'installez-vous ? Dans un quartier du XVe, rue du Colonel-Pierre-Avia, qui est déjà en grandes difficultés, juste à côté des Frères-Voisins. On ne vous apprend rien, Monsieur DARGENT : les Frères-Voisins, c'est un quartier en difficultés, on y va assez régulièrement, on sait que les problèmes sociaux sont importants, que les familles sont en difficultés. Vous allez mettre de façon excentrée des centres de décision de la ville, puisqu'on est de l'autre côté du périphérique, on est au pourtour de l'héliport, vous allez installer au moins une centaine de personnes en grandes difficultés, en extrêmes difficultés.

Voilà où est l'incohérence et voilà l'objet du vœu que nous déposons Monsieur le Maire : nous demandons d'une part l'abandon de ce projet de centre d'hébergement d'urgence et la réalisation de la résidence étudiante telle qu'elle est prévue dans la délibération ; sur la forme, nous demandons que soit respectée la charte des arrondissements et que soit associée très en amont la Mairie du XVe quand il s'agit d'un projet d'urbanisme de ce niveau.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL

Monsieur ROCHE-NOEL : J'ajouterai à l'adresse de Monsieur DARGENT, puisque la transition a faite parfaitement entre les deux délibérations, que les mairies d'arrondissement à Paris n'ont qu'un pouvoir consultatif, souffrez au moins qu'elles aient un avis, et un avis de terrain, fondé sur la connaissance du quartier. On a là un quartier qui est dans le secteur sud-ouest de l'arrondissement, au-delà du périphérique, qui va être profondément renouvelé par un certain nombre d'opérations immobilières (reconstruction du siège de la SMA, nouvel hôtel, éventuellement restructuration de l'aqua-boulevard) et on doit saisir cette occasion pour faire en sorte de redynamiser cette partie du XVe dans laquelle, de fait, les habitants se sentent quelques fois exclus du cœur de Paris, ils ont le sentiment de ne pas avoir les avantages de la banlieue, ni ceux de Paris et de ne subir que les inconvénients. Nous étions extrêmement favorables à cette résidence pour étudiants et, comme l'a très bien dit le maire Philippe GOUJON, à ce que l'on sait, les logements étudiants sont comptabilisés dans les logements SRU au sens de la loi, vous ne pouvez donc pas considérer tout seul, *motu proprio* en quelque sorte, que ce ne sont pas des logements sociaux.

Monsieur le Maire : Je ne peux que regretter qu'une fois encore la Mairie de Paris, en total contradiction avec la charte des arrondissements et avec *« bon usage de coordination »*, tel que le proclame la Maire de Paris en chaque occasion, laisse la mairie du XVe dans l'ignorance totale de l'installation d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence rue Pierre-Avia, après celui de la rue du Bessin dont vous vous souvenez, où une centaine de migrants sont hébergés. On me dit même (là encore, je l'apprends par la rumeur publique) que des travaux auraient commencé sur ce site de la rue Pierre-Avia, non pas pour réaliser les logements étudiants mais pour y installer des personnes au titre de ce nouveau centre d'hébergement d'urgence. Comme j'apprends dans des déclarations de Mme VERSINI ce matin au conseil d'établissement de Necker (non pas dans notre conseil d'arrondissement, mes chers collègues, puisque vous n'en êtes pas informés, moi non plus) qu'une centaine de personnes (de quelle sorte de personnes s'agit-il ? On ne sait pas) sont hébergées dans des locaux de l'hôpital Necker. On n'a même pas à se prononcer sur le fond puisque nous ne sommes pas informés par la Mairie de Paris de choses aussi importantes que l'installation de centaines de personnes qui (et je le comprends bien) nécessitent un hébergement dans notre arrondissement. Il y aura peut-être un jour quelqu'un à la Mairie de Paris qui pensera que les mairies d'arrondissement existent, que les

conseillers d'arrondissement ont été institués par la loi pour se prononcer sur les projets importants, et moins importants, concernant les arrondissements. On peut tout juste imaginer que, quand on installe des centaines de personnes en très grande précarité, (maintenant, à chaque conseil d'arrondissement, nous apprenons qu'une nouvelle centaine de personnes arrive), il y a un tas de préoccupations qu'il reviendra à notre mairie de gérer, qu'il s'agisse d'aide, d'assistance, de problèmes de logement, de crèche, de scolarité, etc. Sans que rien ne soit prévu pour accueillir éventuellement les enfants, les familles, etc. Voilà le constat désastreux que nous pouvons établir par rapport à la pratique, je ne dis pas de toute la Mairie de Paris, d'un certain nombre de directions et d'adjoints de la Mairie de Paris.

Madame VERSINI pour une explication de vote.

Madame VERSINI : Non, pour une intervention, si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire : Non, c'est une explication de vote. Allez-y.

Madame VERSINI : Tout d'abord, je voudrais vous rassurer : il n'a jamais été question (et vous le savez parfaitement) de changer la destination de cette résidence étudiante. Elle aura parfaitement lieu et dans les délais prévus. Bien évidemment, dans le cadre du plan hiver, comme chaque année, la Ville de Paris regarde les disponibilités qui existent dans le dispositif intercalaire de la ville et fait des propositions à l'Etat, qui les retient ou pas. Effectivement, l'Etat nous a fait savoir récemment qu'il était tout à fait intéressé pendant la période hivernale à installer un centre d'hébergement d'urgence temporaire au 28 rue du Colonel-Avia. La Ville ne s'y est pas opposée. Il s'agit effectivement d'accueillir des familles avec enfants, des femmes enceintes. La problématique actuelle de rue est une vraie problématique de familles avec enfants et de femmes enceintes. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité nous y opposer.

Vous avez évoqué la question de Necker. Là, je dois vous préciser qu'il s'agit d'un bâtiment qui appartient à l'APHP et qui a fait l'objet d'une réquisition par le Préfet de Police. Il ne s'agit pas du tout d'un bâtiment appartenant à la Ville de Paris. Moi-même, je l'ai appris récemment, en tant que présidente de la commission de surveillance de l'hôpital Necker. Ce n'est pas moi qui vous l'ai appris, c'est le directeur de l'hôpital qui nous en a informés ce matin.

Evidemment, les travaux commenceront bien pour la résidence étudiante à la date prévue, fin 2016. Elle sera livrée à la fin des travaux, estimée au troisième trimestre 2018.

Effectivement, je reconnais que c'est délicat, mais la question de familles avec enfants et de femmes enceintes l'emporte. Nous sommes devant une obligation morale de participer à l'accueil de ces personnes et de ces familles.

Monsieur le Maire : Obligation morale ou pas, ce n'est pas le sujet. Evidemment, nous sommes tous attentifs au sort des personnes en précarité. Ce qui est reproché à la Mairie de Paris, c'est que ça se fasse dans le secret absolu et surtout en tenant dans l'ignorance totale la mairie d'arrondissement de ces implantations. Pourquoi cache-t-on ces choses-là ? Pourquoi ne veut-on pas associer la mairie d'arrondissement ? Je vous rappelle d'ailleurs que, dans le plan Grand Froid, on a le gymnase Croix-Nivert qui est réquisitionné ; on a soixante-dix lits pour SDF au Samu Social Oscar-Roty notamment. La mairie met même à disposition un certain nombre de lits. Nous sommes suffisamment ouverts et généreux. Je m'insurge avec la plus grande énergie contre le fait que la Mairie de Paris ne nous informe pas de ces implantations alors que nous aurons à organiser un certain nombre de politiques pour accompagner ces personnes sans moyen supplémentaire, sans que rien ne soit prévu à cet effet. D'ailleurs, j'en profite aussi pour dire que la politique d'accueil indistinctement de tous les migrants (qu'ils soient réfugiés de guerre ou migrants économiques, sans-papier, clandestins, etc) aboutit à cette politique qui est de réquisitionner de très nombreux établissements pour y installer des personnes en grande précarité qui ne trouvent plus place dans les établissements existants. Il faut aussi rappeler cela.

Une explication de vote de Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Je voudrais juste ajouter un mot parce que nous sommes contraints d'être très méfiants sur ce qui nous est dit, sur ce que vous venez de préciser Madame VERSINI. S'agissant du calendrier et de la libération des locaux, j'ai en tête l'exemple du Samu Social à Oscar-Roty : le jury d'architecture a eu lieu en 2010, le Samu Social s'est installé le 1er juillet 2011, il devait quitter les lieux à l'été 2013, or il est toujours là. Comment croire ce qui nous est dit ce soir ?

Monsieur le Maire : Juste cette petite incise pour Monsieur DARGENT : c'est pour réaliser des logements sociaux que cet emplacement doit être libéré. Là, c'est la Ville elle-même qui l'entrave. Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Je voudrais d'abord vous faire remarquer, Monsieur le Maire, notre désaccord avec le point de départ qui est le vôtre. Vous avez dit : « ce n'est pas une question morale ». Si, il y a une dimension morale dans l'obligation où se trouve notre collectivité de traiter les situations d'urgence

auxquelles nous sommes confrontés. On peut, comme vous, se réfugier sur l'Aventin et dire : ça ne me regarde pas, c'est un problème extérieur et il n'y a pas de question morale dans l'affaire. Il y en a une, Monsieur le Maire, et chacun jugera la façon dont vous la traitez et dont nous la traitons.

Je conçois (et on le conçoit tous) que ces implantations créent un certain nombre de difficultés. Dans la situation d'urgence, il faut savoir sortir du caractère un peu procédural de votre intervention et essayer dans ces situations d'urgence... Non, vous ne rêvez pas, Madame MALASSIS, vous allez m'écouter jusqu'au bout, sans forcément ponctuer. Il faut dans ces situations accepter un minimum de souplesse de façon à pouvoir traiter des problèmes sociaux qui sont des problèmes urgents. Je vous invite, Monsieur le Maire, à laisser de côté vos scrupules procéduraux et à faire comme la Ville de Paris, c'est-à-dire traiter des situations qui sont tout à fait gravissimes. On ne peut pas, sur ce sujet-là, se comporter comme vous le faites.

Dernier point, j'ai entendu avec beaucoup d'amusement l'éloge par Monsieur LAMOUR du logement étudiant. Quiconque dans cette assemblée a un peu de mémoire se souviendra de la façon dont il a descendu (le terme n'est pas excessif) les logements étudiants que la Ville souhaite faire rue Castagnary, pour nous dire tout le mal qu'il fallait penser de ces logements étudiants...

Monsieur le Maire : Madame FERHAT

Madame FERHAT : C'est faux ! C'est faux ! *(hors micro)*

Monsieur le Maire : Madame FERHAT, vous n'avez pas la parole, vous ne la prenez pas. Ici, ce n'est pas l'anarchie. Vous restez tranquillement sur votre chaise, si vous voulez intervenir, vous interviendrez une autre fois. Restez calme, maintenant ça suffit, vous arrêtez d'éructer. Vous quittez la salle, très bien. Ici, il y a des règles. Vous n'avez pas la parole. Madame FERHAT, vous partez s'il vous plaît. Monsieur DARGENT va terminer son explication de vote.

Monsieur DARGENT : Merci de faire respecter l'ordre dans cette assemblée ! Je termine mon intervention en indiquant que j'ai entendu avec beaucoup d'amusement cette déclaration d'amour de Monsieur LAMOUR pour les logements étudiants, alors que, je le répète, il n'a eu de cesse dans cette enceinte de dénoncer....

Monsieur le Maire : Vous vous répétez là. Vous l'avez dit, allez vers votre conclusion, sinon vous n'avez plus la parole. Monsieur DARGENT

Monsieur DARGENT : J'ai été mis en cause personnellement, à plusieurs reprises par Monsieur LAMOUR. Si je peux encore répondre, je dirais que la façon dont Monsieur LAMOUR a effectivement, lui et d'autres , dans cette enceinte, critiqué de façon, comme d'habitude, tout à fait excessive les logements étudiants rue Castagnary fait que l'amour qu'il accorde désormais à ce type de logements dans la délibération que nous examinons ici me paraissait singulièrement déplacé *(brouhaha dans la salle)*.

Monsieur le Maire : Monsieur LAMOUR, qui a été mis en cause,

Monsieur LAMOUR : Je remarque que mes collègues estiment que j'ai été mis en cause gravement. Je comprends d'ailleurs l'irritation de notre collègue Louisa FERHAT (même si elle a dépassé le cadre qui doit être celui de la gestion que vous assurez, avec beaucoup de maestria, de ce conseil d'arrondissement). Mais je comprends son irritation. D'ailleurs, Monsieur DARGENT, on a bien vu la difficulté que vous avez eue à argumenter, à répéter, voire à radoter. D'ailleurs, je vous incite, Monsieur DARGENT, puisque vous parliez de... On vous a laissé parler, essayez de maîtriser vos nerfs, Monsieur DARGENT.

Monsieur le Maire : Calmez-vous, Monsieur DARGENT.....

Monsieur LAMOUR : Monsieur DARGENT est d'une susceptibilité maladive... Vous allez voir, ça va faire un peu mal mais ça va vite passer. Puisque vous parliez des logements étudiants de la rue Castagnary, de l'autre côté de la rue Castagnary, nous sommes en train (puisque vous avez désormais, semble-t-il, envie de radoter régulièrement) de construire une maison de retraite : allez vous inscrire tout de suite, ce ne sera pas mal. Monsieur DARGENT, pour être plus sérieux.....*(brouhaha)*

Monsieur le Maire : On va terminer ce débat. Monsieur DARGENT, vous n'avez pas la parole non plus, vous pouvez suivre le même chemin que Madame FERHAT si vous le souhaitez. Monsieur LAMOUR. *(Interventions dans la salle)*

Monsieur LAMOUR : BAGHDAD s'y met aussi... *(brouhaha)*.... Ce sera au procès-verbal, oui, oui. Monsieur DARGENT aime manier l'humour mais il n'aime pas que les autres le manient.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous allons arrêter...

Monsieur LAMOUR : Décidément, vous êtes énervé ce soir, Monsieur DARGENT.

Monsieur le Maire : Vous laissez terminer l'orateur, Monsieur BAGHDAD. Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : BAGHDAD s'y met aussi....On n'est pas du tout opposé aux logements étudiants. Ça tombe bien que vous reveniez là-dessus, sur la partie rue Castagnary. C'est une rue qui souffre beaucoup et à la place de ce qu'aujourd'hui vous comptez construire, c'est-à-dire des logements étudiants, on vous avait prévu un super projet : une ferme urbaine. Excusez-moi du terme, c'est un peu trivial : ça avait de la gueule d'installer une ferme urbaine à cet endroit du XVe arrondissement. Les logements étudiants (c'était l'objet de la colère de Mme FERHAT), on souhaitait les installer là où il y a déjà 90 % de logements sociaux : à l'ancien emplacement des laboratoires des Ponts et Chaussées. On a eu une solution qui convenait à la fois à l'installation de logements étudiants, que nous appelons de nos vœux (c'est encore le cas aujourd'hui avec cette délibération), et on vous proposait un projet innovant. Je pense que le quartier, mais tout le XVe auraient pu s'enorgueillir, s'il avait été soutenu par votre majorité, Monsieur DARGENT. Ne racontez pas n'importe quoi, ça n'apporte rien au débat, ça travestit la vérité et, encore une fois, vous vous mettez vous-même dans une sorte d'impasse en racontant ces sornettes alors que, encore une fois, nous avions des solutions à vous proposer à ce moment-là. Voici Monsieur le Maire ce que je souhaitais dire après l'attaque de Monsieur DARGENT.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir appelé la vérité historique. Monsieur BAGHDAD pour un rappel au règlement

Monsieur BAGHDAD : Oui, Monsieur le Maire, pour un rappel au règlement intérieur.

Monsieur le Maire Sur quel article ?

Monsieur BAGHDAD : Je vous donnerai l'article une fois ... Si vous avez une séance aujourd'hui pour rigoler et fustiger les personnes...

Monsieur le Maire : Je vous demande quel est l'article. Quand on fait un rappel au règlement, c'est sur un article.

Monsieur BAGHDAD : Il n'y a pas besoin de préciser l'article quand vous savez parfaitement qu'il n'est pas normal d'attaquer les personnes et les collègues qui siègent ici. Il n'est pas normal de leur dire d'aller en maison de retraite, il n'est pas normal d'appeler uniquement les personnes par leur nom. S'il vous suffit de souligner un article pour que ce soit effectif... En tous cas, Monsieur le Maire, vous avez demandé de respecter des règles dans cette assemblée, je peux vous

indiquer que dans l'article 15 de police de l'assemblée, il est de votre devoir qu'il n'y ait pas de propos injurieux ou diffamatoires à l'adresse des membres de cette assemblée.

Monsieur le Maire : Merci pour ce rappel au règlement intérieur. Je rappelle aussi que j'ai demandé que sorte de la salle une personne qui ne prenait pas la parole dans les règles. Il me semble que je suis assez équitable.

Je voudrais moi-même répondre à Monsieur DARGENT (pour revenir sur le fond parce que c'est aussi ça qui compte) que si la souplesse consiste à ignorer l'existence des conseils d'arrondissement, nous n'avons pas la même conception des choses. Le XVe arrondissement n'a pas de leçon de générosité sociale et solidaire à recevoir, et je parle sous le contrôle des très nombreux élus qui siègent dans cette assemblée et qui sont membres du pôle social que nous avons constitué et qui permet de mener une politique tout à fait exemplaire. Je les en félicite, comme je félicite d'ailleurs tous les artisans avec l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence qui se déroulent pratiquement chaque année depuis mon élection, mais dans des conditions qui permettent de bien insérer ces centres d'hébergement d'urgence, de bien accompagner les personnes. Quand ça se fait en concertation et en coordination avec la Ville et l'Etat, tout se passe bien. Là, je constate que depuis le début de cette mandature, on nous impose l'implantation de centres d'hébergement d'urgence (il ne s'agit pas d'implanter dix ou vingt personnes, mais des centaines) sans qu'il y ait la moindre information (je ne parle même pas de concertation, il serait scandaleux qu'il n'y ait pas de concertation) pour les mairies d'arrondissement qui, ensuite, doivent traiter les problèmes qui sont afférant à ces implantations : nous avons l'obligation de le faire, l'obligation scolaire, les demandes de logements, les demandes de crèche, etc. Ce n'est vraiment pas une bonne pratique et de plus, elle est contraire à la charte des arrondissements et à toutes les règles de travail entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement. Monsieur RIGAUD pour répondre aux orateurs.

Monsieur RIGAUD : Je suis très gêné par la générosité de cœur de Monsieur DARGENT et de l'opposition municipale à propos de la réalisation de ces logements sociaux. Souvenez-vous, à l'époque, j'étais vice-président de l'association Jeunes Parisiens de Paris, j'ai une très bonne connaissance du dossier. La Ville était prête, dès 2005-2006 selon la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, à réaliser des logements sociaux, une résidence étudiante à l'emplacement de la poissonnerie, alors que nous étions aux abords d'un site sensible classé ICPE et que la Préfecture de Police de Paris nous explique, dans un rapport de 2009, que ces sites doivent être considérés « potentiellement

dangereux » parce qu'implantés en milieu urbain dense. Ce site n'était surtout pas adapté à l'époque. Il est vrai qu'aujourd'hui, celui-ci va passer au gaz et il n'y aura plus le stockage de fioul lourd qui présente un danger. Néanmoins, nous restons le long des voies ferrées, avec un trafic urbain ferroviaire qui va augmenter dans des proportions considérables. L'emplacement choisi par la Ville n'est sans doute pas le bon. La restructuration, porte de Vanves, du laboratoire central des Ponts et Chaussées était nettement plus appropriée.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais d'abord mettre aux voix le projet de délibération n°18 sur lequel le rapporteur a émis un avis favorable.

La délibération reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Maintenant, le vœu présenté par Monsieur LAMOUR.

Le vœu est adopté.

Je vais maintenant soumettre globalement à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussion. Je vous invite à un vote positif.

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

Nous passons à une deuxième partie de notre Conseil avec les délibérations inscrites au Conseil Départemental, qui ont un intérêt local et qui peuvent être portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement. Il s'agit évidemment de communications sur des projets de délibération qui relèvent du Conseil Départemental de Paris, qui ne seront pas soumises au vote, mais je vous invite à prendre la parole si vous le souhaitez lorsque j'énoncerai les intitulés de chacun de ces projets de délibération.

21. 2015 DPA 15-G - Etablissements recevant du public et installations ouvertes au public départementaux parisiens - Agendas d'accessibilité - Validation des dossiers d'Ad'AP

22. 2015 DASES 450-G - Subvention (60 000 euros) et convention pluriannuelle signée avec l'association du Parc Georges-Brassens

23. 2015 DASES 552-G - Trois participations (73 184 euros) et une subvention (10 000 euros) relatives au fonctionnement de quatre bagageries parisiennes (1er, 5e, 15e, 20e)

Monsieur le Maire : Pour revenir à notre débat précédent, nous sommes l'un des quatre arrondissements parisiens bénéficiant d'une bagagerie : la bagagerie d'Antigel créée en juin 2009, dont le siège social se situe à la paroisse Saint-Jean-Baptiste-de-Grenelle et qui est installée au 228 rue Lecourbe. La subvention est de 10 000 euros.

24. 2015 DASES 508-G - Caisse des écoles (10e, 15e, 18e, 19e, 20e) - Subventions (214 125 euros), conventions et avenants pour la poursuite du programme Paris Santé Nutrition

Monsieur le Maire : Nous faisons partie (ce qui montre là encore que le XVe est exemplaire, comme toujours) des six arrondissements parisiens appliquant le programme Paris Santé Nutrition. Il s'agit donc d'une convention annuelle avec la caisse des écoles du XVe.

25. 2015 DDEEES 154 G - Approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris

Monsieur le Maire : Monsieur ESCLAPEZ

Monsieur ESCLAPEZ : Si ce plan stratégique contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris est une façon de lutter contre le gaspillage alimentaire pour en faire bénéficier les personnes précaires, alors je le trouve généreux, mais soyons très attentifs sur la manière de le mettre en place. En effet, il ne faut pas oublier que les personnes qui en bénéficieront sont des personnes plus susceptibles que vous et moi, compte tenu de leur situation. Pensez aussi aux personnes âgées qui, bien souvent, ne se font pas connaître par pudeur et par timidité. Je voudrais citer pour exemple des éléments auxquels il faut penser, c'est-à-dire de ne pas distribuer des produits avec une date de consommation dépassée et, pour les fruits et légumes, ne pas distribuer des produits abimés, tâchés, flétris, en fin de marché. Je dis tout cela en connaissance de cause, pour avoir passé une dizaine d'années aux Restos du Cœur, que j'ai dû abandonner d'ailleurs car, par l'entremise de Madame HIDALGO, il m'a fallu faire un choix entre le caritatif et le politique. Je voudrais préciser que, si c'est un projet pour la Ville de Paris, en ce qui vous concerne, Monsieur le Maire, vous avez créé dès la première mandature cette délégation en charge de la solidarité, qui inclut bien évidemment cette lutte contre le gaspillage.

Monsieur le Maire : Merci, nous étions d'ailleurs ce matin au lancement de la campagne des Restos du Cœur, rue d'Alleray. *Madame NIARE*

Madame NIARE : Très brièvement, je voudrais profiter de cette information pour rappeler que nous avons comme projet de mandature, en lien avec Monsieur Marc ESCLAPEZ et Monsieur Gérard GAYET, de mettre en place un dispositif de récupération-distribution des invendus de marché qui devrait se faire au profit des personnes en difficultés. Je profite également de ma prise de parole pour dire que nous avons un partenariat avec une AMAP à la Maison communale. Elle est disponible depuis maintenant un an. Je le rappelle aux personnes intéressées, vous avez toutes les informations sur le site internet de la mairie. Tous les mardis, vous pouvez vous rendre à la Maison communale pour avoir un panier de l'AMAP.

Monsieur le Maire : Et suivre ainsi l'exemple de votre Maire et d'autres élus dans ce Conseil. Ce sont des communications que je ne soumets pas au vote. Grâce à la procédure d'urgence, nous avons un dernier projet de délibération.

26. 2015 DASES 501-G - Conventions avec douze associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le département de Paris d'affecter un éducateur spécialisé supplémentaire (pour résumer) à l'association ARC 75 pour son action dans le XVe arrondissement, sur un total d'onze éducateurs spécialisés qui sont affectés en surnombre à Paris depuis la vague d'attentats du 13 novembre dernier.

Quelques informations concernant les dates des prochains conseils d'arrondissement : lundi 1er février, lundi 14 mars, lundi 2 mai, lundi 30 mai et lundi 20 juin.

La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON,

Député-Maire du 15ème arrondissement